Programme d'action communautaire Socrates

1994/0001(COD) - 17/05/1994 - Comité des régions: avis

Le Comité des Régions a adopté à une large majorité avec 2 abstentions son avis sur le programme SOCRATES. Il soutient les principes de base de ce programme et émet, en conséquence, un avis favorable à son établissement. Il souhaiterait néanmoins que l'administration et la gestion de SOCRATES soient décentralisées et que l'accès au programme soit facile et égal pour tous les établissements d'enseignement. En ce qui concerne la répartition des fonds, le Comité estime que les fonds alloués à l'enseignement supérieur et à l'enseignement scolaire ne doivent pas être déséquilibrés. En matière de suivi et d'évaluation, le Comité propose que le programme soit suivi par des enseignants et des spécialistes de l'enseignement. Le Comité souligne également qu'en ce qui concerne le placement d'étudiants, la fixation d'une durée minimum peut constituer une gêne pour les participants. Il considère également que les autorités locales et régionales devraient être en mesure de soutenir les partenariats constitués par SOCRATES. Enfin, le Comité a insisté pour que la date du 01.01.1995, qui a été fixée anticipativement comme date d'entrée en vigueur du programme, ne soit retenue que si tout est prêt pour son entrée en vigueur réelle. Il demande également que le rapport qui sera soumis en 1998 au Parlement Européen et au Conseil sur l'application de ce programme puisse lui être présenté afin que les autorités locales et régionales puissent y apporter leur contribution.